

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	21
De votants	23

OBJET
N° 2023-4-18

Demande de subvention Région
Requalification de la traversée des
Maragolles et gestion des eaux de
ruissellement

L'an deux mille vingt trois, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents: MM.ALLIERI-BASSO-Mme HENRY-M.LENOBLE-Mme FERNANDEZ-AUBERTOT-M.PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-USELDINGER-M.LAPUH-Mmes PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SULLI-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :

M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à M.SULLI

Absentes : Mmes RUETTE-TYDEK -FONDEUR

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès de la Région Grand Est, notamment pour des travaux d'investissement sur les voies communales

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, la municipalité envisage d'aménager les usoirs en apportant du qualitatif tel que des espaces verts, des plantations. Une gestion des eaux de ruissellement par infiltration sera prise en compte.

Il leur propose de présenter un dossier pour ces travaux dont le montant hors taxes est estimé à 605 162.50 euros.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet de requalification de la traversée des Maragolles qui constitue de fait l'entrée ouest de l'agglomération de LONGWY (20 000 véhicules/jour), la gestion des eaux de ruissellement d'un montant de 605 162.50 € HT présenté par les services techniques.

Ce projet est en accompagnement des travaux d'entretien de voirie du Conseil Départemental.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous.

SOLLICITE une subvention de la Région Grand Est

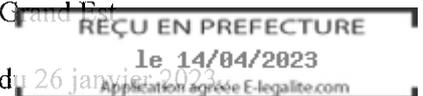
ANNULE et REMPLACE la délibération du

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 17 avril 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 4 avril 2023.

Le Maire,



[Handwritten signature]



Co-financement	Montant des travaux	Montant	Taux (sur total des travaux)	Etat d'avancement
FONDS VERT	605 162.50	363 097.50	60.00 %	Demande en cours
ETAT – DETR Travaux de sécurité	605 162.50	181 548.75	30.00 %	En cours d'instruction
Région Grand-Est	605 162.50	181 548.75	30.00 %	
DEPT – Amendes de police	605 162.50	60 516.25	10.00 %	En cours d'instruction
AGENCE DE L'EAU	605 162.50	363 097.50	60.00 %	Demande en cours
Montant total des subventions				
Part communale	605 162.50	121 032.50	20,00 %	
Montant total HT	605 162.50	605 162.50	100,00 %	
TVA 20 %		121 032.50		
MONTANT TOTAL TTC		726 195.00		

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 14/04/2023

Application agréée E-legalite.com